

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

**PREMIERE COMMISSION
49e séance
tenue le
vendredi 25 novembre 1988
à 15 heures
New York**

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 49e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

**DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE
INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR
SUJET (suite)**

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.49
2 décembre 1988**

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR SUJET

M. ARNOUSS (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :

L'Article premier de la Charte des Nations Unies énonce clairement les mesures indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à savoir l'adoption de mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'éliminer les menaces à la paix et de dissuader l'agression; le règlement pacifique des différends; la promotion des relations amicales entre Etats par le respect du droit à l'autodétermination et à une égale souveraineté; la défense des droits de l'homme et enfin, et non le moindre, le règlement des problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire.

Bien que plus de 43 ans se soient écoulés depuis l'adoption de la Charte, les aspirations de ses auteurs n'ont rien perdu de leur valeur et sont tout aussi nécessaires aujourd'hui qu'auparavant. Le respect des buts et principes de la Charte demeure essentiel au règlement des problèmes nombreux et difficiles qui assaillent le monde actuel ainsi qu'à l'élimination des menaces graves qui pèsent sur la paix et la sécurité du monde entier.

Il y a très peu de régions au monde qui jouissent d'une sécurité relative. Les autres régions ne connaissent pas cette sécurité. En passant en revue la situation internationale sous tous ses aspects, ce serait une erreur de se concentrer sur un seul aspect particulier de la sécurité internationale et d'ignorer les autres. Etant donné que nous vivons dans un monde intégré et interdépendant, nous ne saurions nier que la paix est un tout indivisible. La paix internationale ne peut être maintenue que si tous les pays jouissent d'une sécurité égale. Ce qui signifie que la sécurité de quelques-uns ne peut-être maintenue aux dépens de celle des autres. La sécurité véritable exige l'élimination de tous les facteurs qui sapent la sécurité dans le monde, dont les principaux sont le colonialisme, l'occupation étrangère, le racisme, l'apartheid et le déni des droits des peuples opprimés à l'autodétermination et à la réalisation de leurs aspirations nationales.

La situation internationale qui prévaut actuellement est complexe et difficile et ne fait que se détériorer. Les tensions politiques, économiques et sociales s'exacerbent sous la pression des déséquilibres persistants des relations

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

internationales, et le recours à la menace ou à l'emploi de la force est devenu pratique courante. Les armes nucléaires prolifèrent et les régimes racistes s'en rendent acquéreurs. L'occupation du territoire d'autrui et la répression exercée contre les mouvements de libération nationale se poursuivent sous divers prétextes. L'écart entre pays industrialisés et pays en développement continue de s'élargir. Tous ces facteurs et d'autres encore ont pour effet d'exacerber les tensions internationales, de saper la sécurité et d'engendrer l'instabilité dans le monde. C'est pourquoi nous avons le devoir d'examiner de façon sérieuse et responsable les différents problèmes qui affligent les peuples du monde et d'essayer de trouver des solutions justes et appropriées à ces problèmes dans le cadre de notre organisation internationale, conformément aux buts et principes de sa charte.

La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à Nicosie, en septembre de cette année, a réaffirmé qu'étant donné que l'accumulation des armements nucléaires, notamment en tant qu'armes de destruction massive, représente une menace pour la survie de l'humanité, il est impératif que les Etats renoncent à leur objectif de sécurité unilatérale par l'armement au profit de l'objectif de la sécurité collective par le désarmement. Compte tenu des événements survenus récemment et qui ont corroboré leur position, les Ministres du Mouvement des pays non alignés ont rejeté à nouveau l'idée selon laquelle la paix mondiale peut être maintenue par la dissuasion nucléaire, doctrine qui est à la base même de l'escalade continue de la course quantitative et qualitative aux armements nucléaires et, en fait, de l'insécurité et de l'instabilité accrues qui caractérisent plus que jamais les relations internationales. Par conséquent, dépendre des armes nucléaires revient à accepter à vivre perpétuellement dans un état de peur collective, ce qui va à l'encontre de la Charte des Nations Unies ainsi que de l'approche et des principes du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire consacrée au désarmement, comme de ceux contenus dans les Déclarations des Conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés.

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

Les ministres ont en outre réaffirmé le lien étroit qui existe entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies, en particulier l'égalité souveraine des Etats, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'utilisation de la force contre l'intégrité et l'unité territoriales ou l'indépendance politique des Etats, la suppression totale du colonialisme, de l'apartheid ou de toute autre forme de discrimination raciale, de l'agression et de l'occupation, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le respect des droits de l'homme, le développement économique et social, ainsi que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes tous conscients des difficultés que rencontrent les Nations Unies lorsqu'elles essaient d'appliquer les buts de la Charte et de faire respecter ses principes. Nous sommes convaincus que si les Nations Unies ne sont pas en mesure de jouer le rôle qui est le leur dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement des problèmes que connaissent les peuples du monde, il ne sera pas aisé de défendre la communauté internationale et de lui garantir une existence sûre, à l'abri de la peur, de l'incertitude, de l'instabilité et de la tension.

La militarisation croissante de la notion de sécurité et les tentatives visant à garantir la sécurité de certains Etats aux dépens d'autres Etats constituent le principal problème qui fait obstacle à la réalisation d'une sécurité internationale véritable. D'où une violation délibérée des principes du droit international et une pression accrue pour imposer aux pays appartenant au monde en développement des intérêts étrangers. La question de la sécurité dans sa globalité doit être perçue dans le contexte d'une coopération internationale authentique et dans le cadre des Nations Unies et du strict respect de la Charte. Par conséquent, un effort inlassable doit être fait pour trouver une solution juste aux problèmes mondiaux et apaiser ainsi les tensions internationales.

Les efforts des Nations Unies doivent être reconnus comme ayant essentiellement contribué à mettre fin au colonialisme et à permettre aux peuples se trouvant sous le joug de l'hégémonie étrangère de se libérer, d'accéder à l'indépendance et de jeter les bases d'une sécurité économique internationale dans le contexte d'un nouvel ordre économique international. On peut dire que, malgré les difficultés rencontrées, les Nations Unies ont su asseoir la notion de sécurité, aider à mettre en relief les dangers que représentent le racisme et l'apartheid et mettre en lumière le rôle dévastateur joué par les deux

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

régimes racistes en Palestine et en Afrique du Sud occupées, qui ruine toute possibilité d'établir une sécurité internationale stable fondée sur le strict respect des droits nationaux des Etats.

Le rôle des Nations Unies s'est vu récemment renforcé. Il y a peu, la scène internationale a assisté à la signature d'un accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et à une reconnaissance du rôle joué par les Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Enfin, l'Organisation a pu commencer à régler un certain nombre de conflits régionaux, mais il lui reste encore beaucoup à faire.

Le Moyen-Orient et l'Afrique australe continuent d'être le théâtre d'une très vive tension. Cette tension est due à l'existence du régime de l'apartheid à Pretoria et du régime colonisateur et expansionniste en Palestine occupée et de la poursuite de l'occupation par la force de territoires d'autres pays en violation de la Charte et des résolutions des Nations Unies. Ceci est dû à la répression brutale pratiquée par les deux régimes et à leur collaboration, sous diverses formes, pour opprimer et commettre des actes d'agression contre les populations d'Afrique du Sud, de Namibie et de Palestine, ainsi que celles d'autres pays des deux régions. Dès lors, on peut se demander comment l'on pourrait-on parler de paix et de sécurité internationales en l'absence d'une coopération internationale qui mettrait fin à une telle situation et éliminerait une fois pour toutes les causes de la tension dans ces deux régions.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, il convient de se rappeler que la Méditerranée pullule de flottes étrangères et de bases militaires dont les arsenaux renferment des armes nucléaires et classiques de destruction massive. Ces arsenaux ont été utilisés contre les pays de la région - notamment lors de l'acte d'agression commis contre la Libye, l'agression israélienne contre la Tunisie et les manoeuvres militaires le long des côtes de pays méditerranéens - dans une démonstration de force visant à menacer, intimider et faire pression en totale collaboration et coordination avec Israël.

La Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés a traité de cette question. Ayant examiné la situation en Méditerranée, les ministres ont déploré le maintien, dans la région, de forces militaires et navales dotées de capacité nucléaire, ainsi que l'existence de foyers de crise, d'occupation et d'agression. Ils ont souligné qu'aucun motif ou prétexte ne pouvait justifier la menace ou le recours à la force, l'ingérence dans les affaires

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

intérieures des pays méditerranéens et la création de situations susceptibles d'avoir de telles conséquences.

Les ministres ont invité tous les Etats, en particulier les autres Etats européens riverains de la Méditerranée, à observer les dispositions de la Déclaration de La Valette, notamment à respecter strictement le principe de non-recours à la force ou à la menace de recours à la force, et les ont instamment priés de ne pas faire usage de leurs armements, de leurs forces, de leurs bases et autres installations militaires contre les Etats méditerranéens non alignés et de ne pas permettre aux forces étrangères d'utiliser leurs territoires, leurs eaux territoriales ou leurs espaces aériens pour mener des agressions contre les pays non alignés.

Ils ont accueilli avec ferveur les décisions adoptées par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés riverains de la Méditerranée, à leur réunion de Brioni (Yougoslavie), les 3 et 4 juin 1987, ainsi que les activités engagées dans ce cadre en faveur d'un dialogue franc et constructif sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. Ils se sont félicités tout spécialement des efforts déployés à partir de la réunion de Brioni pour entamer le dialogue avec d'autres pays européens, en particulier les riverains de la Méditerranée, en vue de renforcer les liens de coopération. A cet égard, ils se sont félicités de la tenue de la prochaine réunion ministérielle des pays méditerranéens non alignés à Alger, début 1989.

Ma délégation appuie fermement le fait que l'on déclare la Méditerranée zone de paix, de sécurité et de coopération, exempte d'affrontement et de conflits. Nous appuyons les efforts destinés à favoriser la sécurité et la coopération dans cette région, conformément aux résolutions adoptées par le Mouvement des pays non alignés et les Nations Unies, et en particulier ceux des Etats non alignés de la Méditerranée pour apaiser les tensions et promouvoir la coopération entre eux et des Etats européens en vue de réaliser une sécurité mutuelle entre l'Europe et la Méditerranée. Parler de sécurité européenne en méconnaissant la sécurité de la Méditerranée est un exercice vain étant donné les liens organiques qui unissent ces deux régions. Il va de soi que la sécurité d'une région ne saurait être garantie tant qu'une autre région ne jouira pas d'une sécurité égale.

M. ADAM (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Plus de 40 ans après la vaste dévastation causée par la seconde guerre mondiale, les peuples du monde sont convaincus que l'accumulation tant qualitative que quantitative des armements ne peut garantir ni la paix ni la sécurité. Bien au contraire, les doctrines militaires de dissuasion, notamment la dissuasion nucléaire, ont abouti à l'apparition de blocs militaires et d'alliances stratégiques qui se sont étendus aux quatre coins de la terre, entraînant des menaces militaires continues, un climat de suspicion et un manque de confiance, qui, à leur tour, exacerbent la course aux armements, tant quantitativement que qualitativement. Malgré les quelques tendances positives qui se dessinent ces derniers temps, le résultat logique de cette évolution effrayante peut être résumé comme suit.

Les relations internationales se caractérisent encore par la rivalité pour ce qui est des zones d'influence d'ordre stratégique, économique et même, parfois, idéologique. Certaines régions du monde sont encore soumises à des politiques d'exploitation et de domination. La course aux armements - notamment la course aux armements nucléaires - ne s'est pas arrêtée, ni même ralentie. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force est encore très répandu. L'intervention militaire caractérise encore la politique des grandes puissances et la position des blocs qu'elles dirigent. L'occupation de territoire étranger par la force militaire se poursuit encore bien que le XXe siècle tire à sa fin. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de nombreux petits Etats sont encore constamment menacées.

Malgré le sombre tableau que je viens d'esquisser, qui existe depuis des dizaines d'années, le rapprochement qui s'opère entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui a abouti à la signature et à la ratification d'un accord entre les Etats-Unis et l'union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée moyenne et à plus courte portée, a créé un climat international plus positif, qui nous permet d'espérer que l'affrontement actuel et la méfiance disparaîtront pour faire place à la détente et à la préservation des intérêts communs. La communauté internationale espère maintenant de nouveaux accords sur la limitation des armements stratégiques et nucléaires, l'élimination des foyers de tension régionaux et internationaux et le renforcement des mécanismes de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier les Nations Unies. La communauté internationale espère donc que toutes les dispositions de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale seront appliquées.

M. Adam (Soudan)

Le climat de détente qui règne actuellement entre les deux plus grandes puissances du monde et leurs négociations bilatérales, qui se révèlent parfois fructueuses, sont accueillis avec grande satisfaction dans le contexte des discussions sur la sécurité internationale dans toutes les instances. Malgré l'importance que revêtent ces réalisations pour la paix et la sécurité internationales, nous ne devons pas méconnaître l'importance des négociations multilatérales, qui complètent les négociations bilatérales et leur impriment un nouvel élan.

Si nous voulons sincèrement assurer une véritable sécurité internationale, nous devons nous attacher aux éléments clefs susceptibles de mener à la paix et la sécurité internationales et nous efforcer d'en renforcer les fondements.

Le premier de ces éléments clefs est la Charte des Nations Unies. Les Etats doivent respecter les engagements qu'ils ont contractés en adhérant à la Charte. C'est là une responsabilité primordiale à laquelle on ne saurait se soustraire sans compromettre les intérêts nationaux. Le premier pas vers l'instauration de la sécurité internationale est d'assurer le respect de la Charte des Nations Unies dans la lettre et dans l'esprit et de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques et les foyers de tension et de crise, qui font directement peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, doivent être éliminés conformément aux dispositions de la Charte. En d'autres termes, les pays doivent respecter le principe de la sécurité collective du point de vue politique et l'appliquer effectivement et doivent renoncer à la course aux armements qui se poursuit actuellement, notamment dans les régions du monde, telles que l'Europe occidentale, la Méditerranée et l'océan Indien, où se trouvent accumulées de grandes quantités d'armements.

Les principes du droit international, que tous les pays doivent respecter et auxquels ils doivent se conformer pour que le droit prime la force, constituent le deuxième élément clef.

Le troisième élément clef est l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée pour combler le vide ressenti par les peuples du monde entier à la suite des effets dévastateurs de la seconde guerre mondiale. Les Etats Membres ont prévu un rôle clair et net pour l'Organisation en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de développement économique et social au profit de toute l'humanité. Le renforcement du rôle des Nations Unies dans ces domaines vitaux ne doit pas rester à l'état de discours académiques. Il convient, au

M. Adam (Soudan)

contraire, que tous les Etats oeuvrent par tous les moyens à renforcer le rôle de l'Organisation et à faire en sorte qu'elle ne soit pas utilisée à des fins stratégiques nationales.

Le quatrième élément clef est le Conseil de sécurité. La nécessité de permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales s'impose de jour en jour. Les derniers événements ont prouvé que le Conseil de sécurité pouvait se révéler efficace dans le règlement des conflits régionaux graves et dans l'élimination des foyers de tension qui menacent la communauté internationale. Il est, par conséquent, de la plus grande importance de renforcer le mandat et l'efficacité du Conseil conformément aux principes de la Charte. L'exercice du droit de veto affaiblit souvent le rôle du Conseil et empêche ce dernier de s'acquitter de ses responsabilités et de son mandat à l'égard de problèmes importants, tels que la situation au Moyen-Orient, s'agissant notamment de favoriser l'exercice par le peuple palestinien de ses droits et de mettre un terme à la politique agressive et expansionniste d'Israël. Cela s'applique également à l'Afrique australe, où le Gouvernement de Pretoria poursuit sa politique d'apartheid, que la communauté internationale a condamnée. Les Etats membres permanents du Conseil de sécurité ont le devoir d'oeuvrer à l'application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, conformément aux responsabilités qui incombent au Conseil de sécurité en vertu de la Charte.

M. Adam (Soudan)

De plus, pour ce qui est des Nations Unies et du Conseil de sécurité, nous devons aussi parler du rôle du Secrétaire général dans la mise en oeuvre des décisions de l'Organisation ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons du rôle joué par le Secrétaire général, notamment à la lumière des derniers événements, dans la réduction des tensions, voire de leur élimination dans plusieurs parties du monde. Nous apprécions grandement le rôle important des Forces de maintien de la paix des Nations Unies, rôle qui leur a valu le prix Nobel.

Le Soudan, en tant que pays en développement et non aligné, est convaincu, à l'instar de nombreux pays, que les doctrines de dissuasion militaire, notamment dans le domaine nucléaire, ne peuvent garantir la paix et la sécurité internationales de façon durable. Si l'on doit nécessairement appliquer le programme d'action défini à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et si nous ne devons pas dévier des principes de ce programme, le principe de la sécurité collective sous tous ses aspects demeure la seule alternative viable pour sortir du cercle vicieux de la peur, du manque de confiance et de la rivalité qui prévaut aujourd'hui. Le danger qui menace la paix et la sécurité internationales n'est pas seulement militaire, mais revêt également des aspects économique et militaire de la vie humaine.

Pour que le monde puisse connaître une paix durable, il faut résoudre les problèmes économiques internationaux, notamment les problèmes touchant aux pays en développement, et instaurer un nouvel ordre économique international stable garantissant la justice pour tous.

Le Soudan accueille favorablement toutes les initiatives prises afin de renforcer les principes de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est offerte encore cette année de participer au débat sur une question aussi cruciale que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays tient à rendre hommage à l'esprit de compromis et de concession exemplaire dont ont fait preuve les pays socialistes, auteurs originaires du point intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales", soumis à l'examen de l'Assemblée générale depuis sa quarante et unième session, point qui s'intitule maintenant "Approche globale du renforcement

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

de la paix et de la sécurité internationales" conformément à la Charte des Nations Unies.

Les opinions exprimées dans le rapport du Secrétaire général, portant la cote A/43/732 du 20 octobre de cette année, ont certainement contribué, estimons-nous, à l'adoption d'une telle formulation. Compte tenu de l'importance cruciale de la question à l'examen et aussi de l'urgence qu'il y a à développer et intensifier davantage un dialogue international constructif sur cette question, mon pays se porte coauteur, comme il l'a fait d'ailleurs l'année dernière, du projet de résolution dont notre commission est présentement saisie.

Je voudrais maintenant exprimer et expliciter autant que faire se peut les vues de mon gouvernement sur l'idée qu'il se fait de la paix et de la sécurité internationales, sur les liens étroits d'interdépendance que ces concepts ont avec d'autres concepts non moins cruciaux pour le sort de l'humanité tels que désarmement et développement, et enfin sur les moyens de renforcer cette sécurité internationale globale. Paix et sécurité, pour nous et pour la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation universelle, signifient davantage qu'absence de guerre et cet entendement s'avère extrêmement rationnel et plausible à l'ère nucléaire et spatiale.

Il n'est pas de devoir plus sacré et de tâche plus urgente pour les Etats que d'associer leurs efforts et d'unir leur force en vue de conjurer la menace de l'holocauste nucléaire qui pèse sur l'humanité tout entière comme l'épée de Damoclès. Cette tâche consiste tout naturellement à rendre concrètes et effectives des mesures de limitation des armements et de désarmement, plus particulièrement dans le domaine nucléaire.

A cet égard, le Laos, comme tous les Etats et peuples épris de paix, se félicite vivement de la ratification, en juin dernier à Moscou, du Traité soviéto-américain portant élimination d'une catégorie entière de missiles nucléaires de portée intermédiaire et de courte portée que possèdent l'Union soviétique et les Etats-Unis. Il est réconfortant de noter, par ailleurs, que le processus de mise en oeuvre dudit traité historique se poursuit actuellement dans de bonnes conditions. La communauté internationale souhaite ardemment que les négociateurs soviétiques et américains à Genève puissent, le plus rapidement possible, mettre la dernière main au projet de traité portant sur la réduction de 50 % de leurs arsenaux stratégiques offensifs dans le cadre du strict respect des dispositions du Traité ABM de 1972.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Il est regrettable, cependant, que sur le plan multilatéral les négociations sur les mesures de limitation des armements et de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire, piétinent toujours à cause, comme chacun sait, de l'attitude dilatoire de ceux qui refusent de se départir de la doctrine militaire dangereuse qui consiste à rechercher la sécurité par l'accumulation des armes et non par le désarmement. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la communauté internationale et, en particulier, le Mouvement des pays non alignés rejettent et condamnent la doctrine apocalyptique de dissuasion nucléaire qui met en danger la survie même de l'humanité. Il est impératif que tous les Etats souscrivent à l'idée maîtresse de l'époque contemporaine selon laquelle tout Etat, qu'il soit grand ou petit, riche ou pauvre, et quelle que soit son appartenance idéologique, a droit à une sécurité non diminuée au niveau d'armements et de forces armées le plus bas possible. De là la nécessité pour les Etats de la planète de s'attaquer aussi aux autres aspects de la paix et de la sécurité d'essence non militaire, à savoir les aspects politique, économique, socioculturel, humanitaire, écologique et autres.

Il est réconfortant de constater que la communauté internationale et particulièrement la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et le Mouvement des pays non alignés, ont pris de plus en plus conscience de la gravité des problèmes de cet ordre et de l'urgence qu'il y a à les résoudre avant qu'il ne soit trop tard. La paix et la sécurité conçues dans leur globalité et leur interdépendance dialectique ne sauraient donc être renforcées que par des moyens globaux et intégrés faisant appel à une vaste solidarité internationale, une coopération étroite de tous les Etats et peuples de cette planète. C'est là une tâche herculéenne dont la réalisation requiert de la part des Etats une volonté politique nécessaire, un esprit d'abnégation et d'altruisme pour le bien supérieur de l'espèce humaine, le rejet du désir de puissance et de domination, l'acceptation de considérer autrui comme partenaire égal, un être humain et non comme adversaire à abattre ou comme esclave. Tous ces idéaux figurent en bonne place dans la Charte des Nations Unies tant dans son préambule que dans son dispositif. Si le système de sécurité collective, conçu dans son acception globale et prévu dans la Charte, n'a pas pu fonctionner comme il se doit, c'est précisément parce que certains Etats n'ont pas scrupuleusement mis en oeuvre les dispositions fondamentales qui y sont contenues relativement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux moyens d'y parvenir.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Parmi les principes fondamentaux du droit international, tels qu'ils sont inscrits explicitement et implicitement dans la Charte, figurent notamment le respect de la souveraineté, de l'égalité, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le règlement pacifique des différends, l'autodétermination, notamment le droit inaliénable de tout Etat de choisir son régime politique, économique, social et culturel sans ingérence aucune d'un autre Etat, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la coopération entre les Etats et l'exécution de bonne foi par les Etats des obligations qu'ils ont assumées en vertu de la Charte des Nations Unies.

C'est la non-application ou mieux la violation de ces principes sacro-saints de la part de certains Etats qui explique pourquoi les conflits tragiques et les situations de tension dans différentes parties du monde non seulement persistent mais encore, pour certains d'entre eux du moins, s'intensifient et s'aggravent. C'est ainsi par exemple que le monde assiste encore impuissant aux actes de répression brutale, d'agression et de déstabilisation que commet impunément le système criminel d'apartheid à l'encontre des populations noires majoritaires d'Afrique du Sud, de Namibie et des pays de la ligne de front.

Au Moyen-Orient, le peuple palestinien et les autres peuples arabes des territoires occupés sont toujours victimes d'actes de répression sionistes. Mais la lutte héroïque du peuple palestinien martyr pour l'exercice de ses droits fondamentaux inaliénables a connu tout récemment un tournant décisif avec la proclamation par le Conseil national palestinien de l'Etat de Palestine sur sa terre ancestrale avec pour capitale Jérusalem. C'est là une décision historique dont le Gouvernement et le peuple lao n'ont pas manqué de se réjouir et à laquelle ils apportent tout leur soutien.

En Amérique centrale, les efforts et les initiatives de paix régionaux sont toujours bloqués par des manoeuvres déstabilisatrices exogènes. Dans d'autres régions du monde, notamment en Asie du Pacifique et en Asie du Sud-Est, les menaces tant d'ordre militaire que non militaire persistent également, quoique à des degrés divers, et les causes en sont bien connues. A la faveur de l'amélioration du climat international engendré, il faut le reconnaître, par des résultats positifs d'une série de sommets soviéto-américains qui ont eu lieu jusqu'à présent, les

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Etats de la région du Sud-Est asiatique ont redoublé leurs efforts en vue de trouver une solution politique juste et durable à l'ensemble de problèmes ayant trait au maintien et au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette région, y compris le problème kampuchéen.

Comme je l'ai déjà dit dans ma précédente intervention faite dans cette salle sur le point relatif au désarmement, la délégation lao a, au nom des trois pays de l'Indochine, fait, au cours de la réunion informelle de Jakarta en juillet dernier, une proposition en sept points visant à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté, de neutralité, d'amitié, de coopération et de dénucléarisation. Les principes essentiels qui sous-tendent notre proposition sont entièrement conformes à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies en ce qui touche notamment les règles de conduite civilisées à adopter par les Etats dans leurs relations internationales. C'est ainsi par exemple que nous estimons que tous différends, qu'ils soient politiques, économiques, frontaliers ou autres, doivent être résolus absolument par la voie de négociation ou par d'autres moyens pacifiques prévus dans la Charte des Nations Unies. C'est dans cet esprit d'ailleurs que nous souhaitons de tout coeur que le problème frontalier qui oppose notre pays à un de nos voisins immédiats puisse être résolu par la voie de négociation dans les meilleurs délais.

Tout le monde s'accorde certes à reconnaître que l'état du monde n'est pas fameux sur tous les plans, mais quand il s'agit de prescrire des moyens d'y porter remède, des difficultés surgissent et des divergences d'opinion apparaissent, et cela est tout à fait compréhensible eu égard à la persistance des conflits d'intérêts entre les Etats de la planète. Après tout, le propre de notre débat ici n'est-il pas de tâcher autant que possible de rapprocher les points de vue et, partant, de réaliser à terme l'équilibre d'intérêts.

Le Laos se félicite de toutes initiatives et propositions qui ont été avancées jusqu'à présent dans le but de renforcer la paix et la sécurité générales. D'une manière générale, nous accueillons favorablement les réflexions politico-philosophiques et les propositions concrètes que M. Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

exprimées dans son article publié l'année dernière et intitulé "Réalités et garanties d'un monde sûr", ainsi que les idées essentielles qui sont contenues dans le mémoire du Gouvernement soviétique, intitulé "Vers la sécurité générale par l'affermissement du rôle de l'ONU".

Nous nous félicitons du travail positif et constructif que le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a accompli depuis sa création. Le document important, qui est soumis à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale, est sans conteste le projet de déclaration sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales et sur le rôle de l'Organisation dans ce domaine. Aux termes de ce document les principaux organes de l'ONU, à savoir le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétaire général et voire même la Cour internationale de Justice, pourront désormais entreprendre des actions préventives dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, domaine où une réglementation aussi élaborée a jusqu'ici fait défaut.

Quant aux Etats eux-mêmes, ils ont aussi à assumer un rôle préventif sans précédent. Il convient, à cet égard, de rendre hommage au Secrétaire général et aussi au Conseil de sécurité pour la contribution positive et salubre qu'ils ont ainsi apportée récemment au règlement de certains conflits régionaux des plus complexes.

Le projet de déclaration en question, une fois adopté par l'Assemblée générale, viendra compléter heureusement l'ensemble d'instruments existants, dont notamment la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, instruments dont la mise en oeuvre scrupuleuse par les Etats contribuerait efficacement à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Dans le monde d'aujourd'hui, qui est devenu de plus en plus interdépendant, et où nul Etat, si surarmé soit-il, ne saurait échapper aux effets exterminateurs de l'holocauste nucléaire - si un jour, par accident ou à la suite de mauvais calculs ou d'une défaillance des moyens de communication - il venait à se produire, il n'y a pas d'autre alternative pour les Etats et les peuples de cette planète que de

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

vivre en paix les uns avec les autres et de développer leur coopération dans tous les domaines, comme les y engage la Charte de l'ONU. C'est dire que la politique de coexistence pacifique et de coopération multiforme devra être activement menée sur la base du principe de la primauté du droit à l'exclusion de tout recours à la force. Ce genre de coopération mutuellement avantageuse pour être opérante requiert nécessairement de la part des Etats une volonté politique de contribuer efficacement à l'élimination des causes de la pauvreté, de la misère, de la faim, de la maladie et de l'ignorance, fléaux redoutables qui frappent encore aujourd'hui une portion extrêmement considérable de la population du globe.

La communauté internationale doit, selon nous, redoubler d'efforts en vue de la mise en oeuvre intégrale et scrupuleuse des décisions et recommandations contenues dans nombre de résolutions de l'Assemblée générale touchant notamment l'établissement du nouvel ordre économique international, du nouvel ordre humanitaire international, la coopération internationale dans le domaine de l'environnement, l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que dans les documents finals et de clôture des trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement et de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Tels sont les voies et moyens qui sont élaborés dans le cadre de l'ONU, dont l'utilisation serait à même de renforcer la paix et la sécurité internationales sous ses aspects militaire, politique, économique, humanitaire, écologique et autres. Ce sont là également les fondements solides d'un monde sûr à l'édification progressive duquel mon pays s'engage à participer activement et de tout coeur.

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : La sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales est, à juste titre, l'une des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Malheureusement, tout au long de cette période, la paix et la sécurité ont été gravement compromises dans diverses régions du monde et ont fait l'objet de menaces constantes. Toutefois, les désirs et les aspirations des peuples ont toujours été nettement et clairement exprimés. Il s'agit d'une paix et d'une sécurité internationales véritables, de la prospérité et du développement. Malgré ces aspirations, il est tout à fait évident, compte tenu de la situation internationale actuelle, que les facteurs qui compromettent la sécurité mondiale sont toujours présents. Je n'en mentionnerai que quelques-uns. La course aux armements constitue toujours une menace réelle pour la sécurité internationale. Les arsenaux nucléaires des deux superpuissances - les Etats-Unis et l'Union soviétique - demeurent inquiétants; leur perfectionnement incessant accroît les menaces contre la paix et la sécurité internationales. Le commerce des armes, avec toutes les conséquences politiques et économiques négatives qu'il entraîne, augmente l'insécurité, étend les menaces qui alimentent les conflits locaux et provoque l'éclatement de nouveaux conflits. En outre, l'aggravation de la crise économique, le problème du remboursement de la dette, les relations injustes sur le plan économique international ajoutent aux facteurs négatifs qui vont à l'encontre des aspirations des peuples à une paix et une sécurité véritables.

Nous soutenons que les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité internationales ne peuvent être résolus sur une base juste et raisonnable si on les laisse entre les mains des superpuissances, qui, on le sait, ont toujours soigné avant tout, leurs propres intérêts. Comme nous l'avons fait observer à plusieurs reprises, nous sommes convaincus que l'instauration et le renforcement de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale est un processus de longue haleine qui ne pourra donner des résultats positifs que si les peuples et les pays épris de liberté s'opposent résolument à la politique d'hégémonie des superpuissances.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur le point intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée". Dans ce contexte, deux facteurs sont toujours, à notre avis, d'actualité : d'une part, la gravité de la situation politique et militaire dans la région, qui ne montre aucun signe d'amélioration et, d'autre part, les aspirations exprimées depuis longtemps par les peuples méditerranéens à la sécurité et à la

M. Pitarka (Albanie)

coopération, compte tenu de leurs intérêts vitaux que représentent pour eux la paix, une sécurité et une prospérité authentiques.

Nous estimons que la présence militaire étrangère des deux superpuissances - les Etats-Unis et l'Union soviétique - et les blocs militaires qu'ils commandent constituent les causes principales et les plus dangereuses de l'affrontement dans la région de la Méditerranée et de la tension, des troubles et des conflits qui persistent dans la région. C'est la stratégie politique et militaire des superpuissances qui a transformé la Méditerranée en une mer militarisée avec une grande concentration d'armements de toutes sortes, y compris des armes nucléaires. A en juger par la situation militaire et par l'ampleur des opérations menées par les Etats-Unis et l'Union soviétique, il est clair que ceux-ci essaient, par tous les moyens possibles, d'accroître et de consolider leur présence en Méditerranée et d'avoir une maîtrise totale sur le bassin méditerranéen en vue de parvenir à leurs objectifs hégémonistes et expansionnistes.

Aucun esprit réaliste et objectif ne peut accepter les prétendues raisons données par les superpuissances pour justifier leur présence militaire et politique en Méditerranée, qu'elles essaient de mettre au compte de leurs intérêts de défense et de sécurité nationale. On peut se demander à juste titre : quels sont les pays qui sont baignés par les eaux méditerranéennes et quelle est la distance qui sépare la Méditerranée des frontières nationales de ceux qui possèdent les énormes arsenaux militaires déployés en Méditerranée? La nature même du potentiel militaire stationné dans la région, la priorité que l'on a accordée à l'accroissement de l'efficacité des forces de déploiement rapide et prêtes au combat témoignent des véritables objectifs que les superpuissances veulent atteindre dans la région.

Chaque fois que la question est examinée, ici, à l'Organisation des Nations Unies, ou dans les autres instances internationales ou régionales, comme celles qui sont situées dans la région méditerranéenne, les pays méditerranéens expriment l'inquiétude croissante que leur inspire la situation dans leur région. Cela est logique et totalement justifié car, en dernière analyse, qui peut se préoccuper davantage d'une sécurité et d'une stabilité véritables dans la région que les pays méditerranéens eux-mêmes? Par conséquent, toute initiative ou tout projet relatif à la sécurité en Méditerranée devrait nécessairement provenir des pays méditerranéens. Cela devrait tenir compte de leur aspiration à libérer la région de la Méditerranée de toute présence militaire étrangère, procéder de cette aspiration et être mis en oeuvre en la respectant pleinement. Les initiatives

M. Pitarka (Albanie)

et les propositions qui se dégagent du contexte de la rivalité et de la collaboration existant entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui n'ont pas manqué de s'étendre aussi à la Méditerranée, visent non pas leur retrait de la région, mais la légalisation d'une présence équilibrée des deux superpuissances, comme l'exigent leurs intérêts mondiaux.

La République socialiste populaire d'Albanie suit avec préoccupation le cours des événements qui perturbent et aggravent sérieusement la situation dans la région de la Méditerranée. Il s'agit, selon elle d'événements dangereux qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales et, au premier chef, à la paix et à la stabilité de chacun des pays méditerranéens. Les troubles en Méditerranée sont lourds de conséquences graves qui, dans certains cas, prennent la forme d'agressions ou de menace ou de chantage. Le conflit du Moyen-Orient en est un exemple toujours d'actualité. Nous désirons ardemment que la Méditerranée soit libérée du potentiel militaire accumulé depuis longtemps, qu'elle soit libérée des flottes et des bases des superpuissances. Ainsi éliminerait-on les éléments déstabilisateurs qui ont été engendrés par leurs démonstrations répétées de puissance militaire.

Pour sa part, la République socialiste populaire d'Albanie condamne cette politique et ces activités dangereuses. Grâce à la politique véritablement indépendante et souveraine et aux actions concrètes qu'elle mène, elle s'est acquittée de ses obligations en contribuant à l'instauration de la stabilité dans la région. Sa constitution interdit le déploiement de bases militaires, de troupes et d'armements étrangers sur le territoire de la République socialiste populaire d'Albanie. Les bâtiments étrangers n'ont jamais été autorisés à jeter l'ancre dans les ports albanais ou le long des côtes albanaises.

La délégation de la République socialiste populaire d'Albanie réaffirme que la présence politique et militaire des Etats-Unis et de l'Union soviétique dans la région de la Méditerranée représente une véritable menace pour les peuples et les pays de la région et au-delà, une menace pour leur liberté, leur indépendance et leur souveraineté. Une paix et une stabilité véritables ne pourront être instaurées dans la région de la Méditerranée, comme dans toutes les autres régions du monde, que lorsque les flottes militaires étrangères se seront retirées et que les bases militaires auront été démantelées. Ce n'est qu'en s'opposant résolument aux objectifs des superpuissances, qui veulent devenir des résidents permanents

M. Pitarka (Albanie)

dans la région, et en leur refusant toutes sortes de concessions qu'on y parviendra. La légitime aspiration d'une "Méditerranée aux Méditerranéens" ne peut être réalisée qu'en éliminant les facteurs négatifs qui ont transformé la Méditerranée en mer militarisée.

M. NGUYEN DUC HUNG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : L'humanité a créé une menace terrible mais, comme souvent dans l'histoire, elle a créé en même temps la possibilité d'écarter cette même menace. Des millions d'hommes se débattent dans des dilemmes vitaux : la guerre ou la paix, l'anéantissement ou la survie.

Ces derniers mois, des événements encourageants et positifs se sont déroulés dans le monde politique qui non seulement ont grandement aidé à relâcher les tensions internationales mais ont permis de repartir sur la voie du désarmement général et complet et contribué concrètement à l'édification d'un monde non violent libéré des armes nucléaires. Les deux réunions au sommet soviéto-américaines, la ratification du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI) et le progrès réalisé, si modeste soit-il, dans les pourparlers sur la réduction de 50 % des armes stratégiques nucléaires sont autant de percées importantes qui laissent entrevoir des résultats encore plus importants dans la longue lutte qui débarrassera l'humanité du cauchemar d'un holocauste nucléaire. Le renforcement et l'élargissement de la coopération internationale aux niveaux mondial et régional - nécessité objective de notre époque - incitent fortement à instaurer un monde de paix, de détente et de coopération.

L'un des traits qui caractérisent aujourd'hui la scène internationale est l'arrivée d'une multitude de nouveaux Etats, tous différents les uns des autres mais unis de plus en plus par des liens d'interdépendance. Notre monde est à la fois un monde de contradiction et un monde intégré à bien des égards. Si l'on veut que la civilisation humaine progresse, il ne faut pas que des pays grands ou petits, développés ou en développement, de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud, s'affrontent comme par le passé; ils doivent engager le dialogue et coopérer les uns avec les autres. Comme l'a écrit le Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation :

"Jamais dans l'histoire les gouvernements n'ont eu autant besoin de coopérer les uns avec les autres."

Et dans son rapport annuel à l'Assemblée générale, il a souligné à maintes reprises que la coopération n'est pas un choix qui s'offre aux nations du monde mais une nécessité. Cette approche est intimement liée à l'idée de faire de la coexistence pacifique une norme universelle des relations internationales, ce qui entraînera l'instauration d'un ordre international où prévaudront des relations de bon voisinage et une coopération allant de pair avec des échanges intenses dans le

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

domaine de la science, de la technologie et de la culture pour le bien de toutes les nations et sans que joue la puissance militaire.

Alors que tous les êtres humains sont confrontés à la perspective d'un anéantissement, nul parmi nous ne peut assurer sa propre sécurité sans envisager et évaluer la sécurité des autres. Il n'est de sécurité que générale et réciproque. Il faut la garantir non par l'attente d'une suprématie technique mais par la volonté politique.

Le temps n'est plus où la politique internationale reposait sur les intérêts d'une puissance ou d'un groupe de puissances unique. A l'ère nucléaire, nous ne pouvons pas nous soustraire à la grande responsabilité que nous avons de faire respecter le droit de chaque peuple et de chaque individu à la vie, la liberté, la paix et la recherche du bonheur. Si nous voulons donner la priorité aux valeurs humaines, la non-violence doit être à la base de la vie internationale.

L'Appel de La Havane qui avait été lancé à la veille de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement par la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés établit clairement que :

"La conception traditionnelle de la sécurité internationale basée sur l'acquisition d'armes et sur la dissuasion nucléaire s'est avérée erronée parce qu'incapable d'assurer la stabilité mondiale. La sécurité commune pour tous les Etats ne peut être assurée que par une nouvelle conception fondée sur la confiance mutuelle, la coopération et l'interdépendance." (A/S-15/27, p. 16, par. 4)

Les ministres présents à la réunion de La Havane ont également réaffirmé qu'il est : "...urgent d'appliquer dûment les dispositions du système de sécurité collectif tel qu'il est envisagé par la Charte des Nations Unies et d'examiner d'autres initiatives à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité qui le compléteraient, tout en favorisant la mise en oeuvre." (Ibid., p. 5, par. 12)

Il ne saurait y avoir de système crédible de sécurité universelle sans un climat psychologique et moral sain, sans franchise dans la politique et dans les actes, sans un esprit de bonne volonté et de respect mutuel et sans l'adoption d'une approche politique qui exclue le culte du militarisme, la haine et la violence, le racisme et l'apartheid. Il faut absolument cesser de s'en remettre à la force militaire comme moyen d'assurer la sécurité, non seulement à cause du potentiel destructeur des arsenaux modernes mais également du fait des nombreux facteurs politiques et économiques dont l'importance a considérablement augmenté.

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

L'humanité est aujourd'hui confrontée à des difficultés qui sont liées à l'énergie, aux matières premières, aux ressources alimentaires, à l'écologie et à beaucoup d'autres problèmes mondiaux. Le retard économique des pays en développement devient encore plus criant alors que leur dette étrangère et le volume du service de la dette vis-à-vis de l'Occident ont atteint des dimensions catastrophiques. La situation de tous les pays, quel que soit leur système socio-politique, est affectée par le développement de l'économie mondiale. Etant donné l'interdépendance des Etats et le caractère mondial des problèmes qui leur sont communs, la complexité de la politique en matière de sécurité présuppose que, mutuellement, chacun s'intéresse à la stabilité et à la prospérité des autres. Les efforts déployés pour renforcer la sécurité universelle doivent être intégrés aux efforts régionaux.

En Asie et dans le Pacifique, ces dernières années, la situation a beaucoup évolué. La carte politique de la région a été fondamentalement modifiée. Les changements survenus dans la région de l'Asie et du Pacifique sont dûs uniquement à la force créée par la lutte pour l'indépendance nationale et le développement économique.

En ces dernières années 70 jusqu'à aujourd'hui, alors qu'ils luttaient contre les armes nucléaires dans leur zone, les pays de la région ont prôné et mené à bien des initiatives de paix, de stabilité et de développement. Ces efforts ont contribué à renforcer la paix et à promouvoir la sécurité régionale. Les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), mûs par l'idée indonésienne d'autosuffisance, ont promulgué la Proposition de Zopean. La République populaire de Mongolie a proposé la création d'un mécanisme de non-recours à la force dans les relations entre Etats de la région Asie-Pacifique; la République populaire démocratique de Corée a demandé aux Etats-Unis d'entamer, avec les deux parties de la Corée, des pourparlers sur la réunification pacifique de la Corée; la République démocratique populaire lao a pris l'initiative de faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, d'amitié et de coopération; les Accords de Genève sur le règlement de la situation relative à l'Afghanistan, les pourparlers en cours pour résoudre le problème kampuchéen aboutiraient probablement à un règlement politique.

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

Les efforts déployés depuis près de 20 ans pour faire de l'océan Indien une zone de paix, la déclaration soviétique de Vladivostok et la déclaration soviéto-indienne de New Delhi ont traduit le désir de paix des nations Asie-Pacifique et ont ouvert la voie à la paix et à la sécurité dans cette région. Ces efforts, en substance, sont considérés comme des mesures pratiques qui conduiront à l'instauration d'un système universel de sécurité.

Le débat constructif sur cette question, avec la participation d'un grand nombre d'Etats Membres dans un climat démocratique et non polémique, rapprocherait la pratique courante des relations internationales du système intégré de paix et de sécurité internationales consacré dans la Charte des Nations Unies. Il faut créer un langage politique universellement acceptable susceptible d'être utilisé pour parvenir à un accord sur les questions les plus complexes et de se substituer à tout jamais au langage des armes.

Nous sommes convaincus que l'examen de cette question est de l'intérêt de tous les Etats Membres, d'une efficacité et d'une autorité accrues de l'Organisation des Nations Unies, et qu'il serait conforme aux autres efforts de l'Organisation qui visent à renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Certains événements positifs intervenus dans les relations internationales depuis la dernière session de l'Assemblée générale ont aussi influé sur la situation de la région de la Méditerranée. Le rétablissement des relations entre l'Algérie et le Maroc, les efforts diplomatiques accrus au sujet du Sahara occidental et la reprise du dialogue entre les deux communautés chypriotes contribuent grandement à la paix et à la stabilité dans la région qui, tout au long de son histoire riche en événements et souvent turbulente, a occupé une place importante dans les événements internationaux sur lesquels elle a eu une influence considérable et a suscité une attention et un intérêt continus à l'extérieur.

L'amélioration des relations entre les superpuissances n'a pourtant jusqu'à présent amené aucun changement positif susceptible d'atténuer la rivalité qui les oppose, ni réduit la présence de forces non méditerranéennes dans cette région qui est toujours une source éventuelle d'instabilité et de conflit. Cela est particulièrement vrai de la détérioration constante de la situation dans les territoires occupés par Israël depuis la guerre de juin 1967 et de la situation très instable et complexe qui règne au Liban, résultat d'une ingérence étrangère et de l'occupation de la partie méridionale de ce pays.

M. Pejic (Yougoslavie)

La Yougoslavie a toujours souligné que les contradictions actuelles et les conflits dans la région avertissent du danger permanent d'une nouvelle escalade de la tension sous des formes encore plus graves. Il est donc compréhensible que la Yougoslavie, en tant que pays méditerranéen, non aligné et européen, suive avec la plus grande attention l'évolution de la situation dans la région. Nous continuons d'estimer que les principales causes de la situation généralement peu satisfaisante en Méditerranée sont les politiques fondées sur une position de force, l'intervention et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats de la région et le déni aux peuples de la région de leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous sommes fermement convaincus que le dialogue, la négociation et la coopération équitable sont les seuls moyens de supprimer les sources de tension et d'instabilité dans la région et de trouver une solution durable aux différends et aux problèmes qui y subsistent, quelles que soient leur nature et leur gravité.

Toute tentative d'utiliser les crises existantes, qui résultent d'un héritage historique complexe et difficile et des intérêts conflictuels des pays de la région, pour justifier une intervention et une ingérence de l'extérieur ne ferait qu'aggraver et retarder leur solution qui n'a déjà que trop tardé.

En raison de sa situation géographique et de ses relations amicales avec la majorité des pays de la région, la Yougoslavie, bien entendu, s'intéresse au renforcement et à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région de la Méditerranée, en tant qu'élément indissociable de sa propre sécurité. Mon pays, avec d'autres pays non alignés de la Méditerranée, participe depuis longtemps aux efforts destinés à créer des conditions favorables à un règlement pacifique de la situation actuellement précaire et à l'élimination définitive des sources de différends et de tension dans la région.

Parallèlement à l'action menée au sein de l'Organisation des Nations Unies, les pays non alignés de la Méditerranée se sont efforcés, par des initiatives et des actions concrètes, de stimuler le développement d'une coopération et d'un dialogue régionaux. Dans cet ordre d'idée, les réunions ministérielles des pays non alignés qui se sont tenues à La Valette, à Malte, en 1984 et à Brioni, en Yougoslavie, en juin 1987, ont abouti à un certain nombre de propositions et d'initiatives tendant à développer une coopération globale et équitable entre les pays méditerranéens et à faire de cette région une zone de paix, de sécurité et de coopération.

M. Pejic (Yougoslavie)

Dans ce contexte, la réunion ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue à Brioni l'année dernière a souligné l'importance du dialogue, des consultations et des efforts concertés des pays méditerranéens non alignés et européens ainsi que d'autres pays pour résoudre les problèmes en suspens qui aggravent la situation et créent des tensions dans la région méditerranéenne.

L'idée principale des pays non alignés de la Méditerranée consiste à développer une coopération globale entre pays méditerranéens sur la base de l'égalité, des avantages mutuels et de l'intensification et de la promotion constante des contacts dans tous les domaines où il existe des intérêts communs et des possibilités véritables. A cette fin, un dialogue a été entamé avec les pays méditerranéens européens et les pays membres de la Communauté économique européenne (CEE), ainsi qu'avec les Etats-Unis et l'Union soviétique. Dans ce contexte, comme cela a été également souligné dans les décisions de la Conférence ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue à Nicosie en septembre dernier, il convient d'indiquer que des efforts doivent être faits afin que la situation favorable qui existe actuellement en Europe se retrouve dans la région méditerranéenne. Le fait est qu'il existe un lien étroit entre la sécurité et le désarmement en Europe et dans la région de la Méditerranée. Nous sommes convaincus qu'une contribution plus active des pays européens méditerranéens en dehors du Mouvement des pays non alignés ainsi que les efforts qui pourraient être déployés par d'autres forces non régionales influentes, dont certaines cherchent vivement à participer à ces processus, pourraient contribuer de façon sensible à créer un climat de confiance accru et à jeter les bases d'une solution globale des tensions et des conflits dans la région.

Néanmoins, le plus important est d'empêcher une militarisation accrue de la région et d'oeuvrer pour la suppression des arsenaux des forces non régionales, et de déployer des efforts concrets pour éliminer les foyers de crise actuels, qui ont bien souvent, au fil des années, failli entraîner la région de la Méditerranée dans des conflits armés plus importants.

Il faut donc que tous les efforts destinés à atténuer les tensions et à résoudre les problèmes et les différends existants tiennent compte des intérêts des pays de la région et de leurs aspirations véritables à décider de leur destin librement et de façon indépendante. Nous estimons que les conditions sont réunies pour que nous nous engagions résolument dans le cadre de la présente session de l'Organisation des Nations Unies à lancer un processus de solution pacifique et

M. Pejic (Yougoslavie)

à supprimer les principales causes de tension et de crise dans la région. A cette fin, il est très important de trouver dès que possible une solution juste et durable de la question de Palestine. Le soulèvement du peuple palestinien, qui dure depuis presque un an déjà, contre l'occupation israélienne a bien montré le caractère insoutenable de la situation actuelle. Les décisions du Conseil national de Palestine qui s'est tenu récemment à Alger, y compris la proclamation d'un Etat palestinien indépendant que la Yougoslavie a reconnu officiellement avec de nombreux autres pays, ont ouvert la voie à la convocation rapide d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties directement intéressées, notamment l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien. Cela reste, à notre avis, la seule façon réaliste de trouver une solution juste et durable au conflit arabo-israélien et à la question fondamentale de Palestine.

M. Pejic (Yougoslavie)

La condition préalable indispensable serait le retrait total et immédiat d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis la guerre de juin 1967, la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et la garantie du droit de tous les pays et de tous les peuples de la région à la paix et à la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Nous appuyons pleinement le rétablissement rapide de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban par la mise en oeuvre cohérente des résolutions du Conseil de sécurité. Il est absolument indispensable à cet égard que les troupes israéliennes se retirent entièrement et immédiatement du territoire libanais et que l'on permette au Liban de décider de son développement intérieur librement et dans l'indépendance.

La Yougoslavie se félicite de la reprise du dialogue, grâce aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, en vue de trouver une solution rapide au problème de Chypre, sur la base du plein respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du statut non aligné de Chypre. Nous pensons également qu'on ne saurait trouver une solution durable à ce problème sans le retrait total des troupes étrangères de l'île et un accord entre les deux communautés ethniques.

La seule façon réaliste de parvenir à une stabilisation durable de la situation en Méditerranée serait de créer la base propre au développement d'une coopération et d'une coexistence globales et équitables en respectant pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et les particularités des différents pays en matière de développement, notamment les différences entre les systèmes et les orientations de chacun sur le plan intérieur.

Les pays non alignés de la Méditerranée font depuis plusieurs années des efforts concrets - et il s'agit d'une tendance à long terme - pour lancer et promouvoir une coopération équitable dans la région sur la base de l'avantage mutuel dans tous les domaines qui concernent les intérêts des pays de la région ainsi que des autres pays européens auxquels cette région est traditionnellement liée. Pour les pays non alignés de la Méditerranée, il s'agit de leur contribution concrète à l'accroissement de la sécurité dans cette région. Il reste cependant à concrétiser certaines initiatives et propositions des pays non alignés de la Méditerranée par le biais de programmes d'action et de coopération conjoints dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région. Certains résultats obtenus dans la coopération entre les pays non alignés de la Méditerranée à l'égard de la

M. Pejic (Yougoslavie)

protection de l'environnement, de l'économie, de la science, de la technologie, du tourisme, de la culture, des arts et des sports ne révèlent qu'une partie des possibilités qui existent dans ce domaine. Nous escomptons que la prochaine réunion ministérielle des pays non alignés, qui aura lieu à Alger au début du mois de janvier 1989, permettra de donner un nouvel essor à ce processus.

La Yougoslavie est favorable, tout en l'appuyant, à l'échange le plus large de contacts et d'informations entre les pays de la région, dans le but de promouvoir l'entente. Grâce à une meilleure connaissance les uns des autres et à un plus grand respect des particularités du développement intérieur de chacun, de nombreux malentendus et désaccords pourraient être évités ou plus facilement réglés.

Les efforts déployés par les pays non alignés de la Méditerranée pour améliorer la situation dans la région et la transformer en une zone de paix, de sécurité et de coopération ont toujours été pleinement appuyés par les Nations Unies. Nous estimons que l'Organisation mondiale pourrait contribuer de façon appréciable à la promotion de la paix et de la sécurité dans la région sur la base des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, et notamment de la nécessité de respecter les intérêts et les aspirations véritables des pays et des peuples de la région.

Nous espérons que la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Vienne, qui aborde sa phase finale, permettra d'affirmer de façon encore plus catégorique le rapport qui existe entre la sécurité en Europe et la sécurité en Méditerranée, ce qui pourrait contribuer de façon significative à l'instauration d'un climat plus favorable et au relâchement des tensions dans la région de la Méditerranée, ce qui va dans l'intérêt de tous.

Nous voudrions saisir cette occasion pour souligner qu'il est essentiel de permettre aux pays de la région de résoudre leurs divergences et leurs différends existants par eux-mêmes, en se fondant sur les intérêts et les besoins véritables et spécifiques de chacun et en respectant pleinement la Charte des Nations Unies, dans le but de renforcer et de promouvoir la paix, la sécurité et le développement stable de la région.

M. GARCIA ITURBE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Notre commission entame l'examen des questions qui ont trait à la sécurité internationale à un moment où la communauté internationale fait un effort quasiment sans précédent pour renforcer la paix et la sécurité dans le monde. Si nous analysons la situation des relations politiques internationales ainsi que le processus qui a émergé à l'égard des divers foyers de tension qui, pendant des années, ont affecté la paix et la sécurité internationales, il est évident que certains des événements qui se sont déroulés dernièrement ont eu comme conséquence une amélioration du processus de renforcement de l'entente et de la coopération internationales qui a remplacé l'affrontement par la négociation, même si dans quelques régions du monde, les foyers de tension menacent toujours la paix et la sécurité internationales.

Il ne fait aucun doute que d'une façon générale, des mesures ont été prises dans diverses régions du monde qui nous permettent de considérer l'avenir avec optimisme et de penser que si tous les conflits n'ont pas encore été résolus, le règlement de certains d'entre eux et les mesures qui ont été prises pour en régler d'autres, nous font croire qu'il est possible d'améliorer la situation internationale en s'assurant que les principes de la Charte des Nations Unies seront respectés par tous et, finalement, en appliquant les résolutions que cette organisation a adoptées en ce qui concerne l'indépendance et le droit des peuples à exister.

En entamant l'examen de ces questions, nous devons citer toute une série de principes sans lesquels la sécurité internationale ne pourrait que difficilement exister et qui, d'une façon ou d'une autre, trouvent leur expression dans la Charte des Nations Unies.

Il est indéniable que pour le renforcement de la sécurité internationale, il est nécessaire que les Etats ne s'ingèrent pas dans les affaires intérieures ou extérieures des autres Etats, que s'instaurent des relations d'amitié et de coopération entre les Etats, que l'on élimine totalement l'emploi ou la menace de l'emploi de la force, l'intervention, l'ingérence, la domination coloniale et toute mesure coercitive, sur le plan tant politique qu'économique, qui tendrait à violer la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats.

Le règlement pacifique des différends, l'élimination des foyers de crise dans le contexte international et l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste contribueraient grandement au renforcement de la sécurité internationale.

M. García Iturbe (Cuba)

Pour parvenir au renforcement de la sécurité internationale et réellement commencer à prendre des mesures sérieuses pour améliorer les relations entre les Etats, il ne fait aucun doute qu'il est essentiel, notamment, de mettre un frein à la course aux armements et, surtout, d'entamer un processus de désarmement général et complet qui aboutirait à l'élimination totale du danger de guerre et à la transformation de l'industrie des armements en une industrie de biens destinés à satisfaire les besoins de la population mondiale.

Mais il existe une autre condition très importante pour garantir une paix durable, c'est que toutes les mesures qui sont prises en vue du désarmement profitent en même temps au développement, que les ressources naturelles économiques et techniques que l'on consacrait à la guerre soient destinées à améliorer les conditions de vie des pays les moins avancés, à y instaurer une base industrielle pour leur permettre de produire suffisamment de biens pour leur consommation et à garantir l'éducation et la santé à tous leurs citoyens, parce qu'on ne saurait concevoir la paix sans le développement et qu'il est absolument impossible de parvenir au développement sans la paix ni le désarmement.

M. Garcia Iturbe (Cuba)

C'est pourquoi ma délégation considère, pour ce qui est de l'examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, qu'il est d'une importance extrême de convier, une fois de plus, tous les Etats à observer strictement dans leurs relations internationales les obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Charte des Nations Unies ou, ce qui revient au même, à s'abstenir de recourir à l'emploi ou à la menace de l'emploi de la force, à l'intervention, à l'ingérence, à l'agression, à l'imposition de mesures coercitives de type politique ou économique, à la violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la sécurité d'autres Etats.

Si l'on y parvient, il s'agirait là d'une contribution décisive à ce que la situation en Amérique centrale trouve aussi une issue heureuse, qui permettrait au peuple du Nicaragua de ne plus avoir à souffrir la perte d'un grand nombre de ses enfants comme conséquence des actions de bandes de mercenaires, subventionnées par les impôts que paient les contribuables de l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne le système général de paix et de sécurité internationales, notre délégation tient à dire que cette question revêt une grande importance puisqu'elle met l'accent sur le renforcement même des Nations Unies en tant qu'organisme approprié pour réaliser, par le biais de ses divers organes et de l'application de la Charte, le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Cette enceinte représente le véritable espoir des peuples du monde et notamment des pays en développement, de voir s'instaurer une situation économique plus stable, juste et équitable qui encouragerait le développement, qui leur assurerait les moyens de subsister et d'éliminer l'inégalité des termes de l'échange grâce à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, tout cela aidera de manière déterminante le maintien de la paix mondiale.

Pour parvenir à ces objectifs, il faut établir un système global de paix et de sécurité internationales qui assure l'adoption de mesures pratiques dans l'application des principes de la Charte, fondamentalement de ceux qui ont une signification particulière et une grande importance pour la paix mondiale comme ceux qui ont trait au désarmement, au règlement pacifique des différends, au développement économique et à la coopération internationale. Ma délégation appuie pleinement l'initiative tendant à établir un tel système, qui profiterait aux pays en développement et permettrait de faire face comme il se doit aux réalités de l'ère nucléaire dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

M. García Iturbe (Cuba)

Comme nous le disions au début de notre intervention, nous ne pouvons qu'être optimistes lorsque nous analysons l'importance qu'a eu pour la paix et la sécurité internationales la signature à la fin de 1987 du Traité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée.

Les accords sur la situation en Afghanistan apportent aussi, sans aucun doute, une importante contribution pour essayer d'obtenir la paix dans la région.

Les conversations et le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq sont d'une extrême importance pour la sécurité dans le golfe Persique et nous saluons les progrès qui ont été faits pour réaliser la paix dans la région, grâce à la coopération des deux pays et des bons offices du Secrétaire général des Nations Unies.

La décision récente du Conseil national palestinien sur la création de l'Etat palestinien, que Cuba appuie pleinement, est un pas important sur la voie de la solution au conflit au Moyen-Orient. Nous devons tous fortement appuyer cette décision.

L'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui garantit au peuple namibien sa totale indépendance, renforcerait de façon importante la paix en Afrique du Sud-Ouest et serait le couronnement heureux des conversations quadripartites qui se sont tenues des mois durant à cette fin.

La situation qui persiste depuis des années dans la péninsule de Corée semble commencer à se modifier et il y a eu quelques mesures positives qui pourraient se solder par la création d'une nouvelle situation où la paix et la sécurité de la région se trouveraient renforcées.

Les autres événements qui se déroulent dans le Sud-Est asiatique et dans d'autres régions du monde permettent d'entrevoir qu'il existe des possibilités d'améliorer le climat politique et de renforcer la sécurité, pourvu que soit maintenue la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord satisfaisant.

Si nous faisons un résumé de ces situations, nous pouvons facilement nous rendre compte en ce qui concerne la majorité des foyers de tension existant dans le monde, que des actions ont été engagées pour résoudre les conflits pacifiquement qui garantissent en même temps la sécurité de la région et qui permettent de renforcer les principes établis par la Charte des Nations Unies.

M. Garcia Iturbe (Cuba)

Et nous posons la question suivante : l'Amérique centrale n'a-t-elle pas aussi le droit de prendre des mesures constructives et sérieuses visant la solution des tensions qui règnent dans la région et ses peuples ne peuvent-ils pas aspirer à vivre en paix, sans avoir la pression constante de l'ingérence étrangère, la menace du recours à la force, l'intervention dans les affaires intérieures des pays, l'agression et les mesures coercitives de type politique ou économique? Les seigneurs de la guerre ne croient-ils pas qu'il est temps maintenant de laisser vivre ces peuples en paix, de leur permettre de décider d'eux-mêmes quel sera leur avenir et, en même temps, d'encourager la compréhension et le respect mutuel plutôt que de promouvoir la haine, l'ingérence et la détérioration de la confiance qui doit régner dans les relations internationales?

Nous sommes sûrs que le bon sens et une analyse plus réaliste de l'actualité politique mondiale permettront de modifier la politique qui assombrit toujours l'horizon de l'Amérique centrale et que dans un avenir relativement proche, nous pourrons aussi saluer les mesures prises en faveur de la réalisation d'une paix durable dans cette région.

La séance est levée à 16 h 50.